

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse, appel à se manifester

Les températures extrêmes ainsi que la grande sécheresse de cet été 2022 ont pu avoir des conséquences néfastes sur les constructions, particulièrement en Île-de-France.



Ces dernières semaines, plusieurs habitants ont interpellé les services de la Ville à ce sujet en leur signalant notamment l'apparition de fissures importantes en façade et/ou à l'intérieur de leur habitation.

Si vous avez constaté l'apparition de telles fissures à la suite des conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons rencontrées l'été dernier, signalez-les au plus vite en mairie et déclarez-les à votre assureur en indiquant la nature des dommages subis.

Merci de nous adresser un mail avec le descriptif des principaux dégâts et 2 à 3 photos **avant le MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022** à l'adresse suivante : mairie@carrieres-sur-seine.fr

La demande transmise à la Mairie doit être extrêmement précise et comporter les dates d'apparition et d'évolution constatées des dommages. Ces critères sont impératifs pour la prise en compte du dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La Mairie compilera ensuite l'ensemble des cas subis par ses administrés et transmettra, pour finir, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Préfet pour examen. Les services de la Ville tiendront bien entendu informés les administrés concernés du retour positif ou négatif du Préfet.